



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 février 2010 à 9 h 30 à laquelle sont présents Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Richard D'Auray, greffier adjoint et M^c Maude Lauzon, assistant-greffier.

CE-2010-156

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LE 27 JANVIER 2010

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues le 27 janvier 2010 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée

CE-2010-157

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE DU LOGICIEL AQUA CAD - FIRME AQUA DATA INC. - 105 206,72 \$ POUR LES ANNÉES 2009 À 2012

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1576 en date du 12 octobre 2005, octroyait un contrat à la firme Aqua Data inc. pour l'acquisition des modules de la suite Aqua Data dans le cadre du projet « Système intégré d'aide à la décision (SIAD) »;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéas de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7V 5K8 pour un montant de 105 206,72 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat de service du logiciel Aqua Cad pour la période de couverture qui s'étend jusqu'au 31 décembre 2012.

Le directeur du Service des infrastructures ou son représentant est autorisé à signer le contrat de service pour les années 2009 à 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les paiements annuels sur présentation d'une pièce de comptes à payer préparée par le Service des infrastructures.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2011 et 2012, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-30120-555-74564	25 136,60 \$	Administration - Division des réseaux d'aménagements urbains - Entretien de logiciels
04-13493	1 165,08 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-158 **SOUMISSION 2009 SP 186 - LES CONSTRUCTIONS B.G.P. (6958001 CANADA INC.) - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX - RUES BANCROFT ET LORD-AYLMER - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - 888 940,29 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Constructions B.G.P. (6958001 Canada inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour la réfection des services municipaux des rues Bancroft et Lord-Aylmer, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 888 940,29 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30613-007-74565	290 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Pavage rue Bancroft
06-30614-003-74566	279 781,54 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue Bancroft - Aqueduc
06-30614-004-74567	279 781,55 \$	Réfection égouts, aqueduc et bassin de rétention - Rue Bancroft - Égouts
04-13493	39 377,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-159 **SOUMISSION 2009 SI 310 - CFER OUTAOUAIS - RÉCUPÉRATION ET CONDITIONNEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES - 44 822,66 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat au CFER Outaouais, 444, boulevard Saint-René Est, porte 700, Gatineau, Québec, J8P 8A9 pour la récupération et le conditionnement d'équipements informatiques et électroniques, sur la base des prix unitaires apparaissant à sa soumission, pour un montant total approximatif de 44 822,66 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 janvier 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter de la date d'adjudication du contrat.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2011 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45312-449-74560	42 837,16 \$	RDD et écocentres - Autres collectes
04-13493	1 985,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-160

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - CHEMINS BAILLIE, COOK ET PINK - 75 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour l'amélioration des chemins Baillie, Cook et Pink pour un montant maximal de 75 000 \$ pour les années budgétaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux prévus pour l'exercice 2009-2010 ont été complétés et qu'ils ne font pas l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux et achats réellement effectués est de 37 238,22 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux pour l'amélioration des chemins Baillie, Cook et Pink ont été complétés en partie dans le cadre des travaux prévus pour l'exercice 2009-2010 et sont conformes aux plans et devis, et ce, pour la somme de 37 238,22 \$.

Le Service des finances, Section de la comptabilité, est autorisé à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville pour les travaux exécutés sur les chemins Baillie, Cook et Pink.

Adoptée

CE-2010-161

SOUSSION 2009 SI 338 - LIEBHERR-CANADA LTÉE - ACHAT D'UN MARTEAU HYDRAULIQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - 36 573,30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Liebherr-Canada ltée, 4250, autoroute Chomedey, Laval, Québec, H7R 6E9 pour l'achat d'un marteau hydraulique, au montant total de 36 573,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 janvier 2010, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-49800-649-74568	34 953,22 \$	Opérations de terrain - Atelier mécanique
04-13493	1 620,08 \$	- Autres pièces et accessoires TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-162 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-48 AU MONTANT DE 169 032,12 \$ - PÉRIODE DU 7
AU 11 DÉCEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-48 au montant de 169 032,12 \$ pour la période du 7 au 11 décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-163 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-49 AU MONTANT DE 262 946,74 \$ - PÉRIODE DU 14
AU 18 DÉCEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-49 au montant de 262 946,74 \$ pour la période du 14 au 18 décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-164 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-50 AU MONTANT DE 207 296,98 \$ - PÉRIODE DU 21
AU 25 DÉCEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-50 au montant de 207 296,98 \$ pour la période du 21 au 25 décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-165 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS
NON DURABLES NUMÉRO B-51 AU MONTANT DE 470 549,49 \$ - PÉRIODE DU 28
AU 31 DÉCEMBRE 2009**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-51 au montant de 470 549,49 \$ pour la période du 28 au 31 décembre 2009.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-166

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-52 AU MONTANT DE 119 999,66 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 15 JANVIER 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-52 au montant de 119 999,66 \$ pour la période du 1^{er} au 15 janvier 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-167

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-53 AU MONTANT DE 86 490,39 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 22 JANVIER 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-53 au montant de 86 490,39 \$ pour la période du 18 au 22 janvier 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-168

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-01 AU MONTANT DE 744 570,61 \$ - PÉRIODE DU 1^{er} AU 22 JANVIER 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 au montant de 744 570,61 \$ pour la période du 1^{er} au 22 janvier 2010.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-169

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 1 - 12 639,13 \$ ET PA NUMÉRO 53 - 47 518,14 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 4 - 200 738,14 \$ ET PD NUMÉRO 54 - 533 086,80 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 3 - 21 525,77 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 3 - 513 287,52 \$ ET NUMÉRO 50 - 74 835,38 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéros 1 et 53, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 4 et 54, la listes des réquisitions numéro 3 ainsi que les listes des embauches numéros 3 et 50 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 53	Pièces de comptes à payer	47 518,14 \$	25 au 29 janvier 2010
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	533 086,80 \$	25 au 29 janvier 2010
Liste des embauches numéro 50	Embauche de personnel temporaire	74 835,38 \$	18 au 22 janvier 2010

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	12 639,13 \$	25 au 29 janvier 2010
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	200 738,14 \$	25 au 29 janvier 2010
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	21 525,77 \$	25 au 29 janvier 2010
Liste des embauches numéro 3	Embauche de personnel temporaire	513 287,52 \$	18 au 22 janvier 2010

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-170

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-04 POUR LA PÉRIODE DU 21 AU 27 JANVIER 2010

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-04 d'un montant de 271 186,53 \$ pour la période du 21 au 27 janvier 2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-171

SOUSSION 2009 SI 336 - THIBO PRODUITS DE BUREAU - SERVICES DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, DE L'INFORMATIQUE, DES INFRASTRUCTURES, DES CENTRES DE SERVICES DE GATINEAU, D'AYLMER ET DE MASSON-ANGERS, DE POLICE, DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES - DIVERS AMEUBLEMENTS - 59 333,11 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Thibo produits de bureau, 131, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1T4 pour la fourniture, la livraison et l'installation de divers ameublements pour différents services, au montant total de 59 333,11 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 6 janvier 2010, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin au montant total de 59 333,11 \$, incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-692	38 477,31 \$	Cadre de soutien - Loisirs, sports et plein air - Équipements non capitalisables
02-13410-692	2 349,04 \$	Service de l'informatique - Administration - Équipements non capitalisables
02-30120-692	308,50 \$	Administration - Division des réseaux d'aménagements urbains - Équipements non capitalisables
02-13230-692	1 427,05 \$	Centre de services de Gatineau - Équipements non capitalisables
02-13210-692	797,74 \$	Centre de services d'Aylmer - Équipements non capitalisables
02-13240-692	1 616,57 \$	Centre de services de Masson-Angers - Équipements non capitalisables
02-21600-692	4 548,86 \$	Soutien organisationnel - Équipements non capitalisables
02-72010-692	308,50 \$	Direction - Arts, culture et lettres - Équipements non capitalisables
02-71010-692	2 744,57 \$	Direction - Loisirs, sports et développement des communautés - Équipements non capitalisables
02-71050-692	4 126,74 \$	Administration - Fêtes et festivals - Équipements non capitalisables
04-13493	2 628,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2010.

Adoptée

CE-2010-172

SOUSSION 2009 SP 321 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS D'AQUEDUC ET ÉGOUTS - 279 612,30 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de produits d'aqueduc et égouts, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 13 janvier 2010, à savoir :

SECTIONS A, E et F :

Distribution Brunet inc., 685, rue de Vernon, 2^e étage, unité 4, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour la fourniture de produits d'aqueduc et égouts pour les sections A, E et F sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 90 925,72 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

SECTIONS B et C :

St-Germain Égouts et Aqueduc inc., 3800, Sir Wilfrid-Laurier, Saint-Hubert, Québec, J3Y 6T1 pour la fourniture de produits d'aqueduc et égouts pour les sections B et C sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 37 249,87 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

SECTIONS D, G, I et J :

Corix Water Products, 2446, chemin Leirim, Ottawa, Ontario, K1T 3V3 pour l'achat de produits d'aqueduc et égouts pour les sections D, G, I et J sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 146 200,72 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

SECTION H :

Desrosiers Distributeurs, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3 pour la fourniture de produits d'aqueduc et égouts pour la section H sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 5 235,99 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Les prix soumis seront fermes pour une période de 12 mois à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif. À moins d'un avis écrit préalable d'au moins trois mois de la date d'expiration du contrat dûment signifié par une des parties à l'autre partie, le contrat sera renouvelé pour une période additionnelle d'une année. S'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation et sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 décembre de l'année précédente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-173

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTENTES DE SERVICES D'ENTRETIEN ET DE RÉALISATION D'AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION - ANNÉE 2010 - 173 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (Équival) est échue depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation (Equival) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives, et ce, en vertu de l'article 573.3 6^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (Equival) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour un montant de 68 000 \$, incluant les taxes.

De plus, ce comité adjuge un contrat à la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation (Équival) pour un montant maximal de 105 000 \$, incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2010.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-15100-555-74562	64 987,82 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
02-15100-555-74563	100 348,84 \$	Évaluation - Entretien de logiciels
04-13493	7 663,34 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-174

SUBVENTION DE 1 200 \$ - SERVICE RÉGIONAL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN OUTAOUAIS - OLYMPIADES - 5 AU 8 MAI 2010 - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais, à l'attention de madame Diane Diotte, 69, rue Marengère, Gatineau, Québec, J8T 3T7, à titre de subvention pour les Olympiades qui se tiendront à Québec du 5 au 8 mai 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-11431-972	50 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Subventions
02-11432-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne - Subventions
02-11433-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes - Subventions
02-11434-972	50 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Subventions
02-11435-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la- Montagne - Subventions
02-11436-972	50 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Subventions
02-11437-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Subventions
02-11438-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Subventions
02-11439-972	50 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Subventions
02-11440-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Subventions
02-11441-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Subventions
02-11442-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Subventions
02-11443-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Subventions
02-11444-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Subventions
02-11445-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Subventions
02-11446-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Subventions
02-11447-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Subventions
02-11448-972	100 \$	Maxime Pedneaud-Jobin - De Buckingham - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-175 **SUBVENTION DE 200 \$ - ÉCOLE SOUTH HULL - ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS - FONDATION DES MALADIES DU COEUR - CABINET DU MAIRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'école South Hull, à l'attention de monsieur Jack Mohr-Wise, 86, promenade Crescent, Gatineau, Québec, J9H 1T6, à titre de subvention dans le cadre d'une activité de levée de fonds pour la Fondation des maladies du cœur.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	200 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2010.

Adoptée

CE-2010-176 **ACHAT D'UNE TABLE CORPORATIVE - PETIT DÉJEUNER-CAUSERIE DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES DE LA CAPITALE NATIONALE - 11 FÉVRIER 2010 - 320 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 320 \$ à l'ordre du RGA, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6 pour l'achat d'une table pour le petit déjeuner-causerie du Regroupement des gens d'affaires de la capitale nationale qui aura lieu le 11 février 2010.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-312	320 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2010.

Adoptée

CE-2010-177 **SUBVENTION DE 1 200 \$ - ASSOCIATION DES RÉSIDANTS DES JARDINS TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$ à l'ordre de l'Association des résidents des Jardins Taché, à l'attention de monsieur Éric Sévigny, président, 23, rue Gabriel-Lacasse, Gatineau, Québec, J9A 2L8, à titre de subvention pour les activités annuelles de l'Association.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11438-972	1 200 \$	Denise Laferrrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79938-692	1 200 \$		Denise Laferrière - Hull-Val-Tétreau - Aménagement - Équipements non capitalisables
02-11438-972		1 200 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétreau - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 9 février 2010.

Adoptée

CE-2010-178

SOUSSION 2009 SI 314 - JEAN GUAY, CONSULTANT EN PRÉPARATION À LA RETRAITE - FORMATION - PRÉPARATION À LA RETRAITE - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES - 81 066,82 \$ - TROIS ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Monsieur Jean Guay, consultant en préparation à la retraite, 163, rang de la Chaussée, Saint-Léonard d'Aston, Québec, J0C 1M0 pour l'organisation de formation de préparation à la retraite, selon le prix unitaire par session inscrit au bordereau de soumission pour un montant total de 81 066,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 novembre 2009, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2011 et 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-16100-435-74561	25 825,28 \$	Ressources humaines - Formation
04-13493	1 197,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-179

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME DIANE LEGAULT AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIVE - DIVISION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif(ve) à la Division des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Diane Legault au poste de commis administrative à la Division des matières résiduelles du Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLC-011 au plan d'effectifs des cols blancs).

Le salaire de madame Diane Legault sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Madame Diane Legault est assujettie à une période d'essai de trois mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions des articles 5.04 et 5.07 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45111-112 – Service de l'environnement – Collecte des ordures – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-180

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR SÉBASTIEN PÉPIN-VILLENEUVE AU POSTE D'AGENT - DIVISION DE LA GENDARMERIE - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police (poste numéro POL-POL-184 au plan d'effectifs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Sébastien Pépin-Villeneuve au poste d'agent à la Division de la gendarmerie du Service de police.

Monsieur Sébastien Pépin-Villeneuve est assujetti à une période d'essai de six mois puisqu'une période de six mois de services continus à titre d'agent temporaire a été retranchée de la période d'essai initiale de 12 mois tel que stipulé à la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et des policières de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Sébastien Pépin-Villeneuve sera rétroactive au 1^{er} janvier 2010 afin de respecter le nombre d'effectifs de 348 policiers autorisé par le conseil municipal de la Ville de Gatineau et reconnu par le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Le salaire de monsieur Sébastien Pépin-Villeneuve sera celui de la classe 5 de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions de la clause 12.1g) de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21400-111 – Réguliers – Police – Rémunération régulière – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-181

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DANICK LADOUCEUR AU POSTE DE POMPIER - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de pompier à la Division des opérations du Service de sécurité incendie (poste numéro INC-POM-108 au plan d'effectifs des pompiers), selon les normes et pratiques en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines doit combler les postes de pompiers réguliers selon l'ordre des pompiers temporaires établi conformément à l'article 11.3 de la convention collective des pompiers et des pompières de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la permanence dans les postes de pompiers réguliers est attribuée selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires et conditionnellement à la réussite d'une période d'essai, le cas échéant :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Danick Ladouceur au poste de pompier au Service de sécurité incendie.

Monsieur Danick Ladouceur est assujetti à une période d'essai de six mois. La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Danick Ladouceur sera celui de la classe 5 selon l'échelle salariale des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément à l'article 3.3 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau et lorsqu'un poste sera libéré de toute condition liée à une période de probation comme stipulé à l'article 11.12 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau, et ce, selon l'ordre de la liste des pompiers temporaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 – Service de sécurité incendie – Réguliers – Pompiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-182

MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME MARIE-CLAUDE LOISELLE AU POSTE D'OPÉRATRICE I, EAU POTABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) I, Eau potable au Service de l'environnement (poste numéro ENV-BLE-016 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Marie-Claude Loisel au poste d'opératrice I, Eau potable au Service de l'environnement.

Le salaire de madame Marie-Claude Loisel sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Madame Marie-Claude Loisel est assujettie à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée et que la période d'essai du titulaire antérieur soit complétée, conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41214-114 – Usine d'eau potable Gatineau – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-183

PROMOTION ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC GAUTHIER AU POSTE D'OPÉRATEUR B - DIVISION DE LA VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur(trice) B à la Division de la voirie du Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-176 au plan d'effectifs des cols bleus), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion et la permanence de monsieur Marc Gauthier au poste d'opérateur B à la Division de la voirie du Service des travaux publics.

Le salaire de monsieur Marc Gauthier sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

La date d'entrée en fonction de monsieur Marc Gauthier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Marc Gauthier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-31210-114 – Chemins pavés – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

CE-2010-184

OFFRE DE SERVICES - MÉDECIN-CONSEIL

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des services médicaux offerts;

CONSIDÉRANT QUE le docteur Marc Couturier offre des rapports médicaux de qualité, une grande disponibilité, un support professionnel téléphonique et maîtrise les procédures administratives municipales depuis le 23 avril 2002;

CONSIDÉRANT QUE le docteur Marc Couturier nous offre ses services pour une durée maximale de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.0.2 de la Loi sur les cités et villes et du chapitre IV du Règlement sur l'adjudication de contrats pour la fourniture de certains services professionnels, la Ville n'est pas tenue de demander des soumissions pour la fourniture de services qui, en vertu d'une loi ou d'un règlement, ne peuvent être rendus que par un médecin;

CONSIDÉRANT ses tarifs concurrentiels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'offre de services du docteur Marc Couturier de Médexo inc., 540, boulevard de l'Hôpital, porte B, bureau 301, Gatineau, Québec, J8V 3T2 pour la fourniture de services de médecin expert, afin d'obtenir une opinion professionnelle pour permettre une saine gestion de l'invalidité, incluant les lésions professionnelles des employés de la Ville de Gatineau, pour une période maximale de deux ans, le tout en conformité avec les documents d'offre de services reçus le 3 décembre 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 février 2010.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c RICHARD D'AURAY
Greffier adjoint et secrétaire
Comité exécutif